
MES AVANTAGES JEUNES

Jeunes Agriculteurs 24 / Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Par la participation à la Charte à l'installation, les Jeunes Agriculteurs de Dordogne et la banque Crédit Mutuel du Sud-Ouest manifestent leur volonté de favoriser l'installation des jeunes. Partenaires au quotidien des agriculteurs, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposera des services adaptés et des financements souples et rapides à des conditions privilégiées dans le cadre de la **convention AGRIJEUNE**.

La mise en œuvre de cette charte à l'installation se traduit par les engagements suivants du Crédit Mutuel du Sud-Ouest pour tous les jeunes installés :

UN PARTENARIAT AVEC UN EXPERT PROFESSIONNEL POUR REUSSIR L'INSTALLATION

Les spécialistes du marché de l'agriculture du CMSO sont disponibles pour conseiller les futurs agriculteurs. La réussite de leur projet constitue leur ambition.

Pour chaque projet, ils présentent des conseils personnalisés pour bâtir le projet d'installation et s'engagent sur :

- Un accompagnement du futur agriculteur avec un suivi du dossier durant les étapes de l'installation
- Un suivi personnalisé après l'installation comprenant deux points d'étapes annuels minimum
- Des conseils en matière de prévoyance et de retraite

UNE OFFRE DE FINANCEMENT PERFORMANTE, ADAPTEE AUX OBJECTIFS ET AUX BESOINS DU FUTUR AGRICULTEUR

Pour accompagner le projet des futurs agriculteurs, le CMSO propose une gamme attractive de financement.

- L'optimisation du plan de financement
- La possibilité de moduler le montant des échéances pour prendre en compte les fluctuations des cours et des revenus en agriculture
- Des prêts à taux préférentiels grâce aux offres Bienvenue Agri et Agri+transmission

DES OUTILS POUR GERER L'ACTIVITE EN TOUTE SIMPLICITE

Les services du CMSO permettent un suivi et une gestion en temps réel des comptes bancaires :

- L'eurocompte professionnel comprenant un accès à la banque à distance, une carte bancaire professionnelle et l'ensemble des services liés à la gestion d'un compte.

UNE AIDE FINANCIERE AU MOMENT DE L'INSTALLATION

Preuve de son engagement, le CMSO offre un coup de pouce aux futurs agriculteurs dès l'installation et notamment :

- Une aide financière de 1000 € ;
- 3 mois de gratuité de l'eurocompte professionnel dans le cadre de l'offre bienvenue Agri ;
- Le versement de 100 € pour l'ouverture d'un contrat d'épargne avec un versement périodique mensuel de 45 € minimum ;
- Le remboursement (dans la limite de 100 €) de la première année de cotisation du contrat d'assurance décès Prévi-famille souscrit auprès de Suravenir (sous réserve d'une demande de couverture de 50 000€ minimum) ;

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et les JA de la Dordogne souhaitent développer leur collaboration afin d'améliorer les conditions d'installation des jeunes de Dordogne.

Jeunes Agriculteur 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com.

CONTACTS

Jeunes Agriculteurs 24

Pôle Interconsulaire - Boulevard des Saveurs -
Cré@valléeNord
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
jeunesagriculteurs24@yahoo.fr
05 53 35 88 43

Crédit Mutuel Sud-Ouest

212 boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
- Immeuble Créapark 24059 Périgueux Cedex
sandrine.lelong@cmso.com
05 53 45 47 95